

PV de l'AG extraordinaire de l'ANTES du 31 mai 2010 à Malvilliers

La présidente a convié les membres de l'ANTES afin de nous positionner sur deux sujets importants, en vue de négocier avec l'Etat les éléments stratégiques et financiers liés à la CCT-ES et à son évolution. A savoir l'abaissement de l'horaire des éducateurs d'internat (pour certains actuellement encore à 47h par semaine) et ce que nous sommes prêts à accepter pour que commence enfin ce processus ainsi que les propositions concernant le financement d'un bureau professionnel CCT-ES, nécessaire à la pérennité du système.

La présidente déplore le peu de monde présent à une AG extraordinaire dont les décisions peuvent toucher tous les employés, au niveau de leur porte-monnaie...

L'abaissement de la durée de travail

Françoise Jaquet explique qu'à l'occasion de la dernière CoRé (commission de régulation) réunissant la conseillère Mme Ory et les représentants des associations signataires, le thème de l'abaissement de l'horaire a été abordé. L'Etat n'a pas l'argent pour permettre cet abaissement, pourtant accepté en 2005 avec la signature de la CCT. Ce point-là, ainsi que la retraite anticipée sont deux éléments qui ne sont encore ni finalisés ni signés. A l'époque la conseillère Mme Perrinjaquet avait proposé un abaissement du temps de travail sur trois ans qui n'a jamais pu être réalisé... le problème se pose depuis 10 ans, une même CCT pour tout le canton avec des disparités entre les fondations, les institutions !

Actuellement la plupart des éducateurs d'internat travaillent toujours 47h par semaine avec la même grille salariale que ceux travaillant 40h (certains travailleurs sociaux et les employés à l'administration). Le but visé étant l'équité entre collaborateurs, un principe avait été voté en assemblée générale collective en vue de descendre progressivement l'horaire des éducateurs à 40h, tout en maintenant la possibilité pour les institutions d'organiser leurs horaires en fonction de leur mission et de leurs possibilités, l'idée étant que les horaires soient annualisés.

La conseillère d'Etat Mme Ory demande aux associations signataires CCT-ES, au vu de la situation financière de l'Etat, des propositions afin d'aller de l'avant dans les négociations. Plusieurs propositions sont lancées, notamment celle de renoncer à l'échelon supplémentaire de 2011 pour descendre l'horaire d'une heure pour les éducateurs encore à 47h. L'objectif de l'ANTES est de pouvoir maintenir la discussion avec l'Etat au sujet de ces questions, donc réfléchir à des propositions constructives plutôt que de voir ces sujets passer « aux oubliettes » pour plusieurs années si on se braque et que l'on refuse tout en bloc ! L'objectif de l'Etat est d'établir un « pré-budget par dicastère, au mois de juin, ainsi Mme Ory doit en proposer et défendre le contenu ces prochains jours. La situation est donc urgente !

Propositions et échanges de l'AG

- Proposition d'appliquer le principe de solidarité aux employés qui sont au plafond de leur classe salariale, à raison d'un échelon en moins. L'indexation du coût de la vie étant assurée. Cette proposition ne fait pas l'unanimité !
- Surprise partagée par une grande partie de l'assemblée de devoir encore « prendre sur nous » et payer nous même notre réduction d'horaire, au principe de la solidarité mais surtout à la place de l'Etat qui se désengage ! Il n'a jamais été question de devoir perdre pour obtenir que soit reconnu le travail des éducateurs.
- Cela pose la question du principe de solidarité voulu par la convention, car si presque tous participent, tous n'en bénéficient pas, en l'occurrence tous les employés qui sont déjà à 40 ou 42h !

Quant à ceux qui sont à l'échelon maximum, ils n'ont pas à subir de perte salariale, le principe de solidarité ne s'applique donc pas dans leur cas, ce qui pose question dans la mesure où ce sont les « plus petits salaires » qui vont « payer » cet abaissement d'horaire et ce n'est pas acceptable !

En l'occurrence même les employés des services généraux seraient concernés mais n'auraient rien de plus, alors que certains ont déjà « souffert » de leur nouvelle description de fonction avec une échelle salariale moins favorable ! De plus la « perte » d'un échelon a des incidences sur le salaire et donc sur les cotisations et la rente AVS future, des conséquences à analyser avec soin !

- Inégalité encore pour les employés qui travaillent et sont payés à 40h, on ne peut rien leur prélever pour le principe de solidarité.
- Piste des pourcentages pour les heures irrégulières, nouvelle grille salariale en fonction des horaires irréguliers, peut-on toucher ces pourcentages ? Ce n'est pas une option réalisable car ce sont à nouveau les mêmes qui vont payer.
- Crainte si l'on part sur cette idée d'échelon en moins pour payer l'abaissement horaire d'avoir à payer à l'avenir un échelon pour chaque heure en moins ! Cela pose également des problèmes d'applications concrètes au niveau de l'organisation du travail car les heures « perdues » doivent être remplacées et cela implique l'obligation d'engager du personnel supplémentaire. Cela signifie pour les petites structures d'avoir à engager quelqu'un pour quelques 10-20 %, ce qui est irréaliste et peu confortable.
- Sérieux manque de confiance envers l'Etat qui n'a pas tenu ses engagements !
- Crainte d'avoir à enlever et/ou baisser les prestations pour palier à cette différence d'heures ! Une collègue explique avoir passé de 42 à 40h, résultat plus de stress puisqu'elle doit faire la même quantité de travail en moins de temps !
- **L'assemblée n'est pas favorable à un autofinancement de l'abaissement horaire et il n'est pas envisageable que l'Etat n'y participe pas !**

- Idée de troquer des heures effectuées contre une retraite anticipée, par exemple 10 ans de service octroient une année de retraite anticipée ; des calculs ont été ébauchés mais la situation doit être plus approfondie et analysée.
- Il est important de différer la décision et de prendre le temps d'analyser les choses correctement afin de pouvoir proposer quelque chose de pertinent au niveau de la retraite anticipée !!
- Exemple du DSAS et DECS qui ont une manière différente d'appréhender la situation pour réguler les institutions, ce n'est pas ok !!
- On cotise actuellement jusqu'à 65 ans et ce sont les 5 dernières années d'activité professionnelle qui sont déterminantes pour le calcul de la rente.
- Des commissions de travail devront être mises en place pour mesurer les enjeux et élaborer des propositions concrètes !

Bureau professionnel CCT-ES

La présidente demande à l'assemblée son accord de principe en vue de la création d'un bureau afin d'assurer la pérennité de la CCT-ES qui a pris de l'ampleur et nécessite de nous professionnaliser et d'en assumer les coûts.

Qui dit payeur dit plus de poids dans les décisions !

- Le bureau nécessiterait un poste à 60 - 70%
- Actuellement employé et employeur participent à raison de 25.- chacun, cette somme finance la CPPC, les commissions, etc. La moitié de ces cotisations est utilisée pour le fonctionnement et l'autre restituée à l'ANMEA et aux associations signataires (50-50, au prorata du nombre de membres).
- Pour le financement du bureau, idée d'une prime proportionnel au salaire, soit environ 0.175% du salaire avec des ajustements possibles (175.- par an à 100'000.- de salaire par an).
- Le but est d'éviter un piège comme dans la situation de Swissair, ou d'être englobé dans le système de la santé ! Ce sont les membres qui garantissent le fonctionnement de l'association.
- Important d'informer le personnel, de l'utilité et de l'utilisation d'une telle cotisation. Il ne faut en effet pas confondre les cotisations à l'ANTES avec celles, obligatoires, nommées cotisations de solidarité (et qui font l'objet de cette discussion).

Les syndicats, les associations du personnel et l'ANMEA sont favorables à la création de ce bureau. L'Etat doit encore donner son accord puisque la participation de l'ANMEA est mise au budget des fondations.

L'assemblée donne son aval à ce projet, la présidente exposera donc cette proposition à l'Etat.

Autres remarques :

On a déjà tant attendu qu'il nous semble faux de vouloir se presser et bâcler les réflexions., Il est urgent de ne pas se presser !

Informations : Le niveau 1 doit informer TOUT le personnel de ce qui va se mettre en place L'affiliation à un syndicat ou à une association n'est pas obligatoire, certes, mais cela ne nous semble pas normal de laisser $\frac{3}{4}$ des employés dans l'ignorance sous prétexte qu'ils n'ont pas pu être informés par leurs associations !

Nous aurons besoin de l'investissement des membres dans le cadre des prochaines commissions afin d'élaborer des propositions adaptées et réfléchies !

Merci d'avance de votre engagement futur et au plaisir de vous rencontrer à l'occasion du prochain comité de l'ANTES lundi 28 juin à 18h au Centre pédagogique de Malvilliers ☺

Pour le comité, Sandrine Debrot